

Règlement de la consultation



Lycée général et technologique François Philibert DESSAIGNES

BP 20719 - 41007 BLOIS CEDEX

Téléphone : 02 54 55 53 00 Télécopie : 02 54 55 53 21

Date limite de dépôt des offres : mercredi 17 novembre 2021 à 08h00

1 - Objet de la consultation :

La présente consultation porte sur la fourniture de charcuterie et produits traiteurs frais au cours de l'exercice de l'année civile 2022 pour le lycée Dessaignes à Blois.

2 - Procédure de la consultation :

Il s'agit de la procédure adaptée prévue par l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Les montants minima sont exprimés en euro pour chaque lot. Les quantités annuelles sont données à titre indicatif afin de permettre une valorisation de chaque offre.

Les offres sont rédigées en langue française et les prix en euro.

3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué des lots suivants :

- Lot n°1 : Saucisserie
- Lot n°2 : Jambon
- Lot n°3 : Charcuterie
- Lot n°4 : Produits traiteur frais

Le candidat peut présenter une offre pour un ou la totalité des lots.

Le candidat peut présenter des variantes en indiquant de manière explicite sur les tableaux de proposition de prix le produit proposé et le prix pratiqué pour ce produit.

4- Variantes

Le candidat peut présenter des variantes.

Les variantes seront présentées au moyen des tableaux de bordereaux de prix (BPU) dans des fichiers distincts identifiés « VARIANTE ».

Le candidat indiquera de manière explicite sur les tableaux de proposition de prix le produit proposé et le prix pratiqué pour le(s) produit(s) pour le(s)quel(s) il proposera une (des) variante(s).

5 - Loi « Egalim »

Le candidat privilégiera les variantes pour proposer les produits identifiés par un signe de qualité tels que définis à l'article 34 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite loi « Egalim ». (voir § 12 – Jugement des offres du présent règlement).

Ces produits seront identifiés sur le bordereau de prix unitaires (BPU) par les mentions suivantes portées dans la colonne intitulée « MENTION EGALIM » :

- AB : produits issus de l'agriculture biologique
- LR : produits bénéficiant d'un Label Rouge
- AOC : produits sous appellation d'origine contrôlée
- AOP : produits sous appellation d'origine protégée
- IGP : produits bénéficiant d'une indication géographique
- STG : produits bénéficiant d'une spécialité traditionnelle garantie
- HVE : produits bénéficiant de la mention « issu d'une exploitation à haute valeur environnementale »
- PD : produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- RUP : produits bénéficiant du logo région ultrapériphérique
- FERM : produits bénéficiant de la mention « fermier » ou « produit à la ferme » ou « produit de la ferme »

6 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité est de quarante cinq jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7 - Retrait du dossier de consultation:

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, l'ensemble du dossier de consultation peut être consulté et téléchargé sur le profil d'acheteur du lycée : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

8 -Condition d'envoi des propositions :

Le dossier comprend les pièces suivantes renseignées et signées par le responsable habilité de l'entreprise et en veillant à respecter les règles de nommage des fichiers définies dans la colonne de droite du tableau ci-dessous (XXXXXX : nom de l'entreprise candidate):

Pièces à produire :	Nommage du fichier
L'acte d'engagement signé et le bordereau de prix unitaire (BPU) dûment rempli en respectant le conditionnement demandé au format ".pdf" (1)	BPU_A04_22_DR_XXXXX.pdf
L'acte d'engagement signé et le bordereau de prix unitaire (BPU) dûment rempli en respectant le conditionnement demandé au format ".xlsx" ou ".xls" (1)	BPU_A04_22_DR_XXXXX.xls
les fiches techniques des produits figurant au bordereau	FT_A04_22_DR_LOT_N_XXX (1 fichier par lot; ne pas dépasser 200 Mo par fichier)
le formulaire DC1 (ou DUME*) ATTENTION : cocher la case en rubrique F1	DC1_A04_22_DR_XXXXX
un certificat d'absence d'OGM	OGM_A04_22_DR_XXXXX

(1) L'offre y est exprimée de façon claire sans abréviation.

(*) Le formulaire DUME doit être déposé à l'adresse :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Identifiant DUME : toopkhea

Fiche pratique « Compléter un DUME » : cliquer [ICI](#)

Le dossier sera transmis par voie électronique UNIQUEMENT sur le profil d'acheteur du lycée <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> avant le mercredi 17 novembre 2021 à 08h00. Aucun autre mode de transmission ne sera admis.

Les offres parvenant après la date limite ne sont pas retenues.

9- Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être transmise à l'acheteur dans les mêmes délais sur support papier ou sur support physique électronique (CD, CD-Rom, clé USB) : ce dernier devra être placé dans un pli cacheté portant la mention :



**Marché A04_22_DR
Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR
Lycée François Philibert DESSAIGNES
BP 20719 - 41007 BLOIS CEDEX**

L'enveloppe est confiée à une entreprise de service postal ou déposée au lycée. Il ne sera pas délivré de récépissé.

La copie de sauvegarde ne sera consultée et traitée que dans les conditions prévues par l'article R2132-11 du code de la commande publique.

10- Documents complémentaires

Le candidat retenu devra être en mesure de produire à l'acheteur dans le délai qui lui sera indiqué les documents mentionnés aux articles R2143-3 et suivants, à savoir:

- une attestation de régularité fiscale
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions
- un extrait Kbis ou équivalent
- un certificat d'assurances couvrant les risques professionnels

Si ces documents sont disponibles par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, le candidat fera figurer dans le dossier de candidature (formulaire DC1, rubrique F2 ou dans le DUME) toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace à condition que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

11 - Échantillons

Certains cahiers des clauses techniques prévoient l'envoi d'échantillons.

Chaque échantillon porte le nom du candidat, la marque du fabricant et est accompagné d'un bon de livraison.

Les offres des candidats qui n'ont pas fourni les échantillons demandés ne sont pas examinées.

Les échantillons sont adressés ou remis au magasin aux heures de livraison des cuisines du lycée (de 5h30 à 9h00 ENTREE FOURNISSEURS rue Dessaignes à Blois, intersection rue Marcel Paul) : **du lundi 8 novembre au mardi 16 novembre 2021.**

12 - Jugement des offres

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères classés et pondérés de la manière suivante :

- La qualité des produits : 50%
 - Qualité appréciée par examen d'un échantillon significatif des fiches techniques et/ou par dégustation des produits échantillonnés : 50 % (ou 40% pour les lots concernés par les mentions Egalim
 - Proportion dans l'offre de base et/ou la(les) variante(s) de produits porteurs de signes de qualité au sens de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi « Egalim » : 10% pour les lots concernés
- Le coût portion du produit: 50%

13 - Renseignements

Toute demande d'information d'ordre administratif ou technique devra être formulée prioritairement via le profil d'acheteur ou, en cas de dysfonctionnement de celui-ci ou de difficulté de prise en mains, auprès de Damien RAGOT par téléphone, 02.54.55.53.00 ou par mail : damien.ragot@ac-orleans-tours.fr

Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de candidature et ayant laissé leurs coordonnées.
